

Service Chef de file :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Service(s) associé(s) :

M320 - Service de l'entretien des routes

Résumé :

Le transfert des compétences transports interurbains et scolaires vers la Région en 2017 a constitué un tournant majeur dans l'organisation locale des transports.

Le Département continue néanmoins à oeuvrer pour la mobilité des Bas-Rhinois, par le biais de son champ de compétences élargi (covoiturage, Bacs Rhénans, 3430 km de routes, 1000 km de pistes cyclables, association Mobilex, lignes touristiques, ligne Lahr-Erstein, accessibilité de Strasbourg, transport des élèves en situation de handicap notamment).

Il est proposé au Conseil Départemental de poursuivre en 2018 son soutien aux grands projets structurants d'aménagement du territoire, en maintenant sa participation à l'activité aéroportuaire d'Entzheim ou encore en participant au développement des plates-formes multimodales du Port Autonome de Strasbourg.

45,6 millions d'Euros (routes, pistes cyclables, Bacs Rhénans,...) seront consacrés à la mobilité des Bas-Rhinois en 2018. L'ensemble de ces actions s'inscrit pleinement dans le plan « Territoires connectés et attractifs » approuvé par l'Assemblée Délibérante en juin 2017.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	72505	F	Réseau 67	45 066 157.83	(*) 0.00	(*) 0.00
D	72505	I	Réseau 67	45 055.50	(*) 0.00	(*) 0.00
D	72510	F	Organisation du transport scolaire	53 540.00	(*) 0.00	(*) 0.00
D	72520	F	Actions transversales dans le domaine des transports	381 365.17	280 000.00	280 000.00
D	72520	I	Actions transversales dans le domaine des transports	10 117.82	0.00	50 000.00
D	72525	F	Actions de sensibilisation à la sécurité routière	36 005.00	35 000.00	35 000.00
D	72535	I	Tramway Strasbourgeois	1 415 320.68	0.00	0.00
D	72540	I	Port autonome et voies navigables	0.00	0.00	240 000.00
D	72545	I	Lignes de Grande Vitesse et modernisation du réseau ferroviaire	22 089 937.52	0.00	0.00
D	72550	F	Aéroport d'Entzheim	1 081 378.00	1 032 625.00	1 013 000.00
			TOTAL	70 178 877.52	1 347 625.00	1 618 000.00

(*) au titre du transfert des transports à la Région, le CD67 perçoit une moindre recette de CVAE de 38 M€

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	72505	F	Réseau 67	560 299.31	0.00	0.00
R	72520	F	Actions transversales dans le domaine des transports	300.00	0.00	5 000.00
R	72520	I	Actions transversales dans le domaine des transports	3 360.00	0.00	0.00
			TOTAL	563 959.31	0.00	5 000.00

72520 – Actions transversales dans le domaine des transports

Ces actions transversales sont orientées vers deux politiques volontaristes distinctes mises en œuvre par la collectivité, étant précisé que le Département accompagne par ailleurs les mobilités liées à l'insertion sociale et professionnelle (axe 310) et organise le transport des élèves en situation de handicap, compétence qu'il a conservée (axe 240).

La première action concerne la promotion du covoiturage au travers d'une part du financement des coûts de gestion du site de covoiturage 67-68 réalisé sous forme de groupement de commande avec le Département du Haut-Rhin (qui reverse 50% du montant du coût de fonctionnement, sous forme de recettes évaluées à 5 000 euros). Et d'autre part via l'achat et la pose de panneaux de signalisation pour labelliser de nouvelles aires de covoiturage sur des parkings publics ou privés existants, en application du schéma directeur des aires de covoiturage approuvé par délibération n°CG/2013/5 du 24 juin 2013.

Sur ce sujet, si la pratique du covoiturage tend à se banaliser et entre dans une phase de reconnaissance d'un transport à part entière, des efforts sont encore à produire, en particulier sur les déplacements domicile – travail pour lesquels ce mode demeure marginal.

Une inscription de 10 000 euros pour l'hébergement et la maintenance du site *covoiturage67-68.fr*, ainsi qu'une autre de 30 000 euros pour l'ensemble des actions de promotion liées à cette mission, notamment auprès des entreprises et sur la signalétique, sont proposées pour 2018.

En outre, 50 000 euros sont prévus pour l'aménagement de parkings de covoiturage.

Le Département du Bas-Rhin intervient également en soutien aux automobilistes bas-rhinois empruntant régulièrement l'autoroute A4 exploitée par la SANEF (approuvé par délibération n°CP/2016/247 du 6 juin 2016). En effet, l'aide financière incitative mise en place répond à un double enjeu d'équité territoriale, puisque seule l'autoroute A4 est concédée et à péage dans le Bas-Rhin, et de désenclavement de l'Alsace Bossue, dont la desserte en transports collectifs est limitée (habitat diffus, voie ferrée unique). A cela s'ajoute une forte activité de petites entreprises et d'artisans sur le secteur, pénalisés par leurs coûts de transport sur les chantiers autour de l'agglomération strasbourgeoise.

L'aide financière apportée par le Département et la SANEF permet de diminuer de 50 % le coût de l'abonnement (respectivement à hauteur de 20 et 30 %) pour les personnes domiciliées dans le Bas-Rhin ou qui y sont salariées, et peut s'appliquer aux particuliers comme aux artisans et TPE (mais pas aux flottes d'entreprises).

Pour l'année 2018, 240 000 euros sont proposés en dépenses pour la poursuite de ce dispositif.

72525 – Actions de sensibilisation à la sécurité routière

En appui de ses politiques éducatives et de sécurité routière, le Département a engagé un certain nombre de partenariats dans le domaine associatif permettant de mieux répondre aux enjeux liés à ces politiques. Ainsi, les actions menées par le Comité d'Action Deux Roues du Bas-Rhin (CADR 67), Vélo-Emploi et le Comité Départemental de la Prévention

Routière, permettent de faire évoluer les comportements, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public, à travers des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Les associations CADR 67 et Vélo-Emploi assurent des interventions dans les collèges en direction des jeunes cyclistes, à travers l'opération « vélo-sécurité » portant sur des contrôles techniques de vélos et de la sensibilisation à la sécurité routière à vélo. Plus précisément, ces opérations consistent à effectuer le contrôle technique des vélos des collégiens, la vérification des cycles étant complétée par de petites opérations urgentes effectuées le cas échéant par les techniciens de l'association.

Ces actions, qui permettent chaque année de visiter une quarantaine de collèges et de contrôler plus de 3 500 vélos, sont unanimement appréciées des chefs d'établissements, des élèves et de leurs parents.

Il est proposé que l'ensemble de ces partenariats associatifs soit poursuivi en 2018, avec une inscription budgétaire de 35 000 euros, sur la base de conventions annuelles qu'il sera proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler.

72540 – Port Autonome et voies navigables

En raison de l'intérêt des modes de transports alternatifs sur le plan du développement durable et des problèmes de congestion routière en particulier aux abords de l'agglomération strasbourgeoise, un des axes de la politique transports de la collectivité départementale a ainsi depuis de nombreuses années consisté à encourager le développement du transport combiné associant le mode routier aux autres modes.

Le contrat de plan Etat Région 2015 – 2020 prévoit ainsi un ensemble de projets sous l'angle de la mobilité multimodale, dont en particulier le soutien à l'activité du Port Autonome de Strasbourg, au travers de ses deux sites principaux, Strasbourg et Lauterbourg.

Une inscription de 240 000 euros est proposée pour l'année 2018 : les subventions d'investissement seront réparties en cours d'année en fonction des crédits disponibles et de l'avancée réelle des opérations subventionnables :

- construction d'un portique à conteneurs au terminal de Lauterbourg ;
- augmentation de la capacité de la gare ferroviaire du Port de Strasbourg ;
- augmentation de la capacité des terminaux à conteneur du Port de Strasbourg ;
- lancement d'une étude sur l'accès fluvial de la plateforme multimodale du Port de Strasbourg.

72550 – Aéroport d'Entzheim

Le statut de Strasbourg, capitale européenne, et son rayonnement international par la présence notamment du Parlement Européen, de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, du Conseil de l'Europe et de nombreuses institutions européennes constitue un privilège qui confère une responsabilité particulière aux collectivités territoriales: celle de proposer des dessertes nombreuses et variées, permettant une accessibilité convenable depuis l'ensemble des capitales européennes. Il en va de l'attractivité et du rayonnement du territoire.

L'Aéroport de Strasbourg-Entzheim évolue toutefois dans un environnement concurrentiel fort et déséquilibré avec les aéroports voisins de Bâle-Mulhouse et de Baden-Karlsruhe, du fait d'un différentiel important du niveau des taxes aéroportuaires affectées au financement des missions régaliennes de sécurité-incendie, sûreté, au détriment de la plate-forme strasbourgeoise.

En effet, jusqu'en 2012, les taxes pratiquées étaient moitié moindre à Bâle-Mulhouse et Baden-Karlsruhe. Cette situation a découragé toute implantation de nouvelle compagnie, et rendu délicate toute opération d'augmentation de l'offre sur les lignes existantes.

Sans un dispositif de développement du trafic par une baisse de taxes, l'aéroport de Strasbourg n'aurait pas pu faire face à la pression conjuguée du désengagement d'Air France et de la concurrence des aéroports de sa zone de chalandise bénéficiant de fiscalités aéronautiques plus avantageuses.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, lors de sa séance du 28 novembre 2016, a ainsi décidé de maintenir pour une nouvelle période de trois ans, de mars 2016 à mars 2019, le dispositif de compensation de la baisse des taxes, en complémentarité avec le dispositif historique de soutien aux lignes européennes sous obligations de service public (Amsterdam, Madrid, Prague), organisé dans le Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2015-2018.

Ce contrat reconduit à l'identique les enveloppes allouées à la desserte aérienne de Strasbourg. Un crédit de 1 013 000 euros est ainsi proposé au budget primitif de 2018 pour le financement de ces deux dispositifs de soutien à l'amélioration de la desserte aérienne de Strasbourg.

L'aéroport développe par ailleurs ses activités connexes (valorisation du domaine) pour diversifier ses activités et accueillir plus de 1,5 millions de passagers à l'horizon 2020.

Dans ce cadre, la réserve foncière de près de 80 ha détenue par la société aéroportuaire constitue un levier que l'aéroport souhaite valoriser au service de son développement et plus largement au bénéfice du territoire (développement de l'aviation d'affaires, extension de la zone fret notamment).

La commission des dynamiques territoriales, réunie le 9 novembre 2017, a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires précisées dans le présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois, telles que précisées dans le rapport.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY